



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0295

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Outils de l'innovation centrée sur l'expérimentation - Attribution d'une subvention à la société Safran Messier-Bugatti-Dowty (MBD) pour la mise en oeuvre d'un centre d'essais de freinage

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0295**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Outils de l'innovation centrée sur l'expérimentation - Attribution d'une subvention à la société Safran Messier-Bugatti-Dowty (MBD) pour la mise en oeuvre d'un centre d'essais de freinage**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Safran est un grand groupe industriel et technologique français, présent au niveau international dans les domaines de l'aéronautique, astronautique, de la défense et de la sécurité. Ses métiers sont la conception et la production de moteurs d'avions, d'hélicoptères et de fusées, d'équipements aéronautiques, de défense et de sécurité. Sa filiale Safran Messier-Bugatti-Dowty est une entreprise œuvrant dans le domaine de l'aéronautique. C'est un acteur majeur des systèmes d'atterrissage et de freinage (roues et freins carbone, extension/rétraction des trains, calculateurs de freinage, hydraulique, etc.), essentiellement pour l'aéronautique mais également pour certaines voitures destinées à la compétition automobile. Le site de production localisé au Carré de Soie compte 200 salariés.

a) - Projet

Le projet porté par la société Safran Messier-Bugatti-Dowty consiste en la mise en œuvre d'un centre d'essais de freinage à échelle 1 constitué de 2 dynamomètres (appareil destiné à la mesure d'une force ou d'un couple) de test de freins à échelle 1 : un dynamomètre pour les faibles vitesses et inerties élevées et un dynamomètre pour les vitesses élevées et faibles inerties. Ces équipements pourront être utilisés dans le cadre de projets de recherche et développement aussi bien dans les domaines de l'aéronautique que de l'automobile et du ferroviaire.

b) - Objectifs

Le territoire de la Métropole de Lyon était en concurrence avec le site de Vélizy-Villacoublay, site d'essais majeur de la société réunissant l'ensemble des capacités d'essais échelle 1. L'implantation de ce moyen d'essais au sein de l'établissement à Villeurbanne, permet de conforter l'ancrage du site sur le territoire en maîtrisant l'ensemble de la création de la chaîne de valeur : conception, fabrication et validation d'essais sur site.

Ce projet va permettre de créer 5 emplois directs au sein de Safran Messier-Bugatti-Dowty, de renforcer l'attachement du site aux activités de freinage aéronautique (développement amont, production, validation périodique échelle 1) et de sceller l'ancrage sur Villeurbanne d'activités complémentaires liées à la production.

Cet investissement va également permettre au territoire de la Métropole de se doter d'un dispositif de test de systèmes de frein, de proposer une nouvelle offre de services à destination des industries aéronautique, automobile et ferroviaire liée aux tests de freinage et également de consolider l'attractivité du territoire. Il n'existe pas aujourd'hui de dispositif équivalent sur la région Rhône-Alpes. Les membres des associations Aerospace Cluster en Rhône-Alpes et LUTB-RAAC sont particulièrement visés par cette nouvelle offre de services.

L'association Aerospace Cluster en Rhône-Alpes regroupe des entreprises aérospatiales, laboratoires de recherche et centres de formation situés en région Rhône-Alpes. Le secteur de l'aéronautique représente près de 250 entreprises dans la région qui réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur à 2 milliards d'euros et génèrent près de 18 000 emplois directs. L'association Aerospace Cluster en Rhône-Alpes compte plus d'une centaine d'adhérents dont Safran Messier-Bugatti-Dowty.

Le secteur du véhicule industriel et de l'automobile représente 31 000 emplois sur le territoire de la Métropole. L'association LUTB-RAAC dédié à ce secteur comptait 185 adhérents fin 2014.

c) - Plan de financement prévisionnel du projet

Le budget total du projet est de 5 000 000 € sur 30 mois. Les équipements subventionnables, à savoir les 2 dynamomètres de test de freins à échelle 1, représentent un investissement de 3 440 000 € HT.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
bâtiment (aménagement dont travaux maçonnerie massifs)	1 100 000	autofinancement	4 800 000
2 dynamomètres de test de freins à échelle 1	3 440 000	Région Rhône-Alpes	100 000
équipements annexes (traitement fluides, etc.)	150 000	Métropole de Lyon	100 000
frais d'installations	310 000		
Total	5 000 000	Total	5 000 000

Eu égard à l'intérêt du projet, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 100 000 € au profit de la société Safran Messier-Bugatti-Dowty (située à Villeurbanne) pour son projet de mise en œuvre d'un centre d'essais de freinage.

S'agissant d'une entreprise, cette subvention versée par la Métropole de Lyon à la société Safran Messier-Bugatti-Dowty s'inscrit dans le cadre du régime d'aide des collectivités territoriales aux entreprises en vue de la réalisation de projets de recherche et de développement dans le cadre du régime cadre exempté de notification n° SA.40391 et conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Ce soutien est apporté conjointement avec la Région Rhône-Alpes qui, par délibération n° 14.03.480 du 21 novembre 2014, a attribué à la société Safran Messier-Bugatti-Dowty une subvention de 100 000 €. De plus, la Région a autorisé la Métropole de Lyon à soutenir financièrement la société Safran Messier-Bugatti-Dowty à hauteur de 100 000 € pour le projet relatif à la constitution d'une capacité d'essais nécessaire au développement de divers produits dans les secteurs de l'aéronautique, l'automobile et le ferroviaire. La participation financière de la Métropole de Lyon fait l'objet d'une convention de subvention particulière avec la société Safran Messier-Bugatti-Dowty ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 100 000 € au profit de la société Safran Messier-Bugatti-Dowty dans le cadre du régime cadre exempté de notification n° SA.40391,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la société Safran Messier-Bugatti-Dowty définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° 0P02O2864 le 10 juillet 2014 pour la somme de 2 000 000 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et 2016 - compte 20421 - fonction 67 - opération n° 0P02O2864 selon l'échéancier suivant :

- 65 000 € en 2015,

- 35 000 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.